HAL
open science

Licence professionnelle Conseil en écriture publique & privée. écrivain public

Rapport Hcéres

To cite this version:

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Conseil en écriture publique & privée. écrivain public. 2013, Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3. hceres-02038243

HAL Id: hceres-02038243

https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038243

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle

Conseil en écriture publique et privée, écrivain public

de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Le président de l'AERES "signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné" (Article 9, alinéa 3, du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes
Licences Professionnelles – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Conseil en écriture publique et privée, écrivain public

Dénomination nationale : SP7-Intervention sociale

Demande n° S3LP140006965

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : L'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Convention(s) avec le monde professionnel : La Maison de la justice et du Droit de Champigny (convention en cours)

- Secteur professionnel demandé : SP7-Services aux personnes

Présentation de la spécialité

Cette spécialité de licence professionnelle a été ouverte en 2001. Elle s'intitulait précédemment *Ecrivain public. Assistant en démarches administratives et écritures privées*. Portée par l'UFR d'Arts et médias, département de médiation culturelle, cette formation s'adresse à un public initial et, surtout de formation continue. Elle cherche à développer les compétences liées à l'activité d'écrivain public : écouter, conseiller, orienter ainsi que maîtriser l'expression écrite et les outils informatiques.

Les métiers visés sont les suivants : conseil en écriture, intervenant social au sein des collectivités de vie ; conseil en écriture ou rédacteur pour les entreprises, l'accompagnement de démarches individuelles, conseil dans le domaine de l'édition, la communication le web ; conseil ou écrivain public en libéral.

Il n'existe pas d'autre formation nationale diplômante dans le domaine. Cette spécialité se décline en un seul parcours, centré sur une unité d'enseignement (UE) « cœur de métier » en écriture et culture de l'écrit, et sur la réalisation d'un mémoire de stage. Elle a une dimension fortement sociale.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation globale :

Unique en France, la formation répond à un engagement et présente des contenus cohérents, centrés sur l'écriture. Cependant, la faiblesse de l'insertion professionnelle et du nombre de postes potentiels, ne justifie pas ce positionnement, qui devrait probablement partir d'une professionnalisation dans l'intervention sociale, avec une coloration « écrivain public ». La formation et le dossier présentent de nombreuses faiblesses et correspondent à des besoins ponctuels et locaux. Le dossier pointe une méconnaissance du cadrage même de la licence professionnelle. L'imprécision des chiffres donnés, leur commentaire et leur utilisation desservent le dossier.

Le projet pédagogique est difficile à évaluer en tant que projet pour l'établissement, étant donné l'absence de contextualisation. Seul le contexte social est évoqué. La formation est assez bien construite dans son ensemble. Les contenus, bien décrits, sont articulés. Cependant, l'absence d'enseignements autour de l'intervention sociale, certains déséquilibres entre UE (poids de l'UE1, manque d'identification de matières dans l'UE *Informatique*) et dans les contenus (enseignements de droit), le surpoids du mémoire (ainsi appelé et qui prend la place du stage dans le descriptif) ainsi que l'absence d'UE de projet tuteuré, pourtant obligatoire dans les textes, fragilisent le dossier du point de vue pédagogique.

L'insertion professionnelle est, quant-à-elle, encore plus difficile à évaluer sur la base des données livrées par le dossier. Les résultats des enquêtes nationales, dits : « trop peu représentatifs », ne sont pas présentés. Le suivi de l'insertion par l'établissement est dit : « ne pas exister », la formation elle-même ne l'assure pas et le dossier présente les résultats d'une enquête menée par une association d'anciens étudiants. L'analyse qui en est faite, donne un taux de 86 % en exercice professionnel sur 45 répondants à partir d'une population de 153 diplômés, qui n'est pas spécifiée (la date d'obtention du diplôme notamment ; de fait, il s'agit de 45 répondants sur toutes les promotions depuis 2001). Cependant, le tableau des indicateurs souligne que la ligne sur le pourcentage de diplômés en emploi ne peut être renseignée car la question n'a pas été posée dans l'enquête des anciens. Tel qu'il est connu, le marché de l'emploi dans le secteur laisse penser que l'insertion professionnelle est faible et précaire. L'adéquation emploi/formation est tout autant difficile à évaluer, l'imprécision des données rendant l'exercice difficile. Selon l'enquête des anciens, 90 % des 45 répondants de l'ensemble des cohortes « exercent un métier en relation avec l'écriture », à temps plein pour 53 %. La poursuite d'études est, elle aussi, difficile à comprendre à partir des chiffres donnés mais semble faible.

Les liens avec les milieux professionnels ne sont pas formalisés. Seule une convention est en cours de préparation. Plus de 50 % des enseignements sont réalisés par des intervenants extérieurs, au nombre de 10, dont les fonctions et activités ne sont pas tout-à-fait suffisamment décrites. Ils s'impliquent dans le recrutement, les réunions pédagogiques, les jurys et le suivi des étudiants et semblent épauler le responsable de la formation. Cependant, ils ne paraissent pas participer à l'évolution de la formation et il n'existe pas de conseil de perfectionnement ou autre structure similaire. Les rubriques portant sur les notions d'alternance et de formation continue ne sont pas comprises par le rédacteur du dossier. Il s'agit pourtant d'une formation fortement ouverte à la formation continue selon les chiffres présentés, avec 70 % des inscrits à ce titre en 2010. Il faut en outre souligner qu'il n'y pas de marché de l'emploi en tant que tel dans le secteur. L'activité est soit précaire, soit à créer.

Enfin, le pilotage de la formation n'est pas suffisamment structuré. L'équipe est relativement petite et il est difficile d'en comprendre la composition. Le responsable porte seul la formation, en ce qui concerne sa gestion au quotidien. Une réunion d'équipe pédagogique a lieu trois fois par an et tient lieu de conseil de perfectionnement. Les données produites ne sont pas de qualité satisfaisante en ce qui concerne le suivi des étudiants mais donnent une bonne idée des profils et modes de sélection. Il est à noter une absence regrettable de précision quant aux candidatures, qui ne sont pas présentées sous forme de tableau. Les modalités d'évaluation (par les étudiants…) ne sont pas développées et le rôle de l'autoévaluation dans l'évolution de la formation n'est pas précisé. Des efforts ont toutefois été fournis pour répondre aux remarques faites lors de la précédente évaluation et corriger les problèmes recensés. Une mesure de prospective est faite puisque l'ouverture à l'apprentissage est étudiée par l'établissement et que les contenus sont ajustés, mais cette prospective ne mentionne pas l'insertion. La licence professionnelle n'est que très moyennement intégrée à l'offre de formation de l'établissement ; surtout, elle ne répond pas au cadrage de la licence professionnelle tel que le fixe l'arrêté de 1999, parfois sur des points assez déterminants. Or, ce texte n'est pas cité ni exploité.

Points forts :

- Une formation diplômante unique en France.
- La diversité des intervenants professionnels et leur implication.
- Une dimension sociale.

- Points faibles :
    - Un marché de l'emploi trop faible, voire inexistant.
    - Une insertion professionnelle faible et mal mesurée.
    - Le manque d'adéquation de la formation aux emplois existants.
    - Le non respect du cahier des charges de la licence professionnelle (projet tuteuré, etc.).
    - La faiblesse du pilotage.
    - L'incohérence des chiffres.
    - L'absence de projet intégré dans l'établissement.

Recommandations pour l'établissement

La formation proposée ne correspond pas en l'état à une licence professionnelle. Son positionnement en tant que telle, devrait être revu.

Une réorganisation en profondeur des contenus tenant compte de l'insertion réelle, d'un renforcement du pilotage et de l'organisation de la formation, du respect du cahier des charges de la licence professionnelle, du suivi étroit de l'insertion professionnelle, de la production de données fiables, seraient à mettre en place au plus vite si l'établissement souhaite maintenir cette formation comme licence professionnelle.

Cette formation, qui est dite : « ne pas attirer les L2 et présente de fortes proportions d'étudiants en formation continue », pourrait bénéficier d'un type de validation plus approprié, par exemple un diplôme d'établissement (dit diplôme universitaire, DU).

Elle pourrait également, après refonte, être intégrée comme parcours « spécialisant » dans une licence de médiation culturelle ou lettres.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle (A+, A, B, C) : C
- Lien avec les milieux professionnels (A+, A, B, C) : C
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : C

Observations de l’établissement

UNIVERSITÉ
SORBONNE
NOUVELLE
PARIS 3
Membre fondateur de Sorbonne Paris Cité

PRÉSIDENCE

Paris, le 22 juillet 2013

Marie-Christine LEMARDELEY
Présidente de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

à

M. Jean-Marc GEIB,
Directeur de la Section des formations et des diplômes
AERES

Objet : observations et réponses au sujet de l'évaluation de l'offre de formation en licence de l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Monsieur le directeur,

Vous voudrez bien trouver ci-joint mes réponses au sujet de l'évaluation de l'offre de formation en licence de l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3. Elles se composent de réponses spécifiques par mention reprenant point par point différentes remarques formulées par les experts de l'AERES.

En collaboration avec les responsables de formation, les recommandations de l'AERES permettront d'envisager des axes de développement dans le cadre de la politique de l'établissement en termes d'offre de formation. Comme convenu, les observations et éléments de réponse synthétique sur les rapports "offres globales" niveau licence et master vous seront ainsi transmis d'ici la fin août.

En vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

M.C. Lemardeley

UNIVERSITÉ DE LA SORBONNE NOUVELLE
PRÉSIDENTE

Marie Christine Lemardeley

17 rue de la Sorbonne 75230 Paris cedex 05 – Tél. 01 40 46 28 84 / 01 40 46 28 86 – Fax. 01 40 46 29 36
presidence@univ-paris3.fr - www.univ-paris3.fr

Licence professionnelle
Conseil en écriture professionnelle & privée,
Écrivain public

Nous avons pris bonne note du rapport de l'AERES concernant la licence « écrivain public ». Le comité d'évaluation relève, à juste titre, les spécificités de cette formation, son caractère unique en France, la diversité des intervenants et sa dimension sociale. Peut-être le caractère très spécifique de cette licence contribue-t-il à une moindre connaissance des enjeux de ce métier particulier, et peut-être n'avons-nous pas été assez explicites pour évoquer l'intérêt et l'importance de cette formation pour l'ensemble de ce secteur fragile.

Nous reprenons, dans les lignes qui viennent, certains des thèmes évoqués dans le rapport :

- ***« Un marché de l'emploi trop faible, voire inexistant »***

REPONSE:
Le secteur des écrivains publics est peu étudié. Il ne représente bien sûr pas un marché aussi important que celui de la gestion d'entreprise, mais constitue, à notre estime, un secteur très particulier, que nous nous employons à définir. Un certain nombre de signes atteste de la vitalité du métier d'écrivain public et du renouveau qu'il connaît aujourd'hui : une pièce de Juliet O'Brien en 2008 – *L'Écrivain public* –, commentée dans toute la presse nationale, nombre d'articles de journaux, d'émissions et un film documentaire (articles dans *Le Monde*, *Le Nouvel Observateur*, *Libération*, *Le Figaro*, une numéro de *Travaux publics* de Jean Lebrun sur France Culture, un film de Patricia Bodet diffusé sur France 5 en octobre 2011…). Certes, les postes d'écrivains publics salariés sont encore peu nombreux, mais on constate un besoin croissant pour ce type de service (populations en difficulté, mais aussi maisons de retraite ou entreprises). Cela a déjà abouti, pour d'anciens diplômés de la licence, à la création de postes dans des collectivités locales ou dans des maisons de retraite (Boulogne Billancourt, Colombes, Les Mureaux, Grigny…). D'autre part, les débouchés en auto-entreprise ou dans le secteur libéral existent, comme en témoigne l'expérience de certains diplômés.

C'est par ailleurs pour cette raison que nous n'envisageons pas d'augmenter le nombre d'étudiants admis dans cette filière, à moins que des travaux ultérieurs ne montrent le développement du bassin d'emploi.

- ***« Une insertion professionnelle faible et mal mesurée »***

REPONSE:
L'étude qui a été réalisée par l'association d'anciens étudiants, à notre sens un peu rapidement éludée par le comité d'évaluation, témoigne de l'insertion de nos anciens.

L'étude que le département a lancée, depuis lors (cf. Annexe 2), confirme les résultats évoqués par l'association des anciens étudiants. Environ 85% des étudiants des deux dernières cohortes ont trouvé un emploi.

Pour ce qui concerne le travail d'enquête réalisé par l'université elle-même, l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 a participé à plusieurs études sur le devenir des étudiants, mais seule une étude fine, dédiée à notre licence, permettrait d'apprécier la qualité du travail réalisé. En l'occurrence, le faible nombre de nos effectifs ne permet pas de valider les résultats présentés dans une enquête globale. Nous fondons beaucoup d'espoir dans l'Observatoire de la vie étudiante mis en place par l'Université pour assurer le suivi des anciens étudiants, et nous comptons par ailleurs mettre en place des outils afin de les suivre également au sein du département et dans la licence.

- ***« Le manque d'adéquation de la formation aux emplois existants »***

REPONSE:
Il semble qu'il soit fait allusion ici à la demande d'une orientation sociale plus marquée pour la licence (« Cependant, la faiblesse de l'insertion professionnelle et du nombre de postes potentiels, ne justifie pas ce positionnement, qui devrait probablement partir d'une professionnalisation dans l'intervention sociale, avec une coloration "écrivain public". »). En réorientant la licence vers le secteur privé, nous avons suivi l'une des recommandations que le jury de l'AERES nous avait faites à l'occasion de la dernière évaluation. Cette recommandation nous est apparue à l'expérience tout à fait en adéquation avec l'évolution du marché de l'emploi. Du reste, nous avions obtenu l'autorisation de modifier en ce sens l'intitulé de notre licence, en faisant passer en tête l'intitulé la mention « conseil en écriture professionnelle et privée ». D'autre part, il nous semble précisément que ce qui fait l'intérêt de cette licence est qu'elle est centrée sur le cœur de métier de l'écrivain public : l'écriture. Il nous importe de former des professionnels de l'écriture pour autrui, qui soient capables d'intervenir dans des domaines aussi variés que possible, afin d'augmenter leurs chances d'insertion professionnelle.

Nous sommes néanmoins conscients que l'aspect social du métier est souvent encore central. C'est la raison pour laquelle nous nous efforçons d'aborder cet aspect dans le cadre de la formation (un EC y est entièrement consacré et les conférences des métiers abordent souvent des problématiques liées à l'intervention sociale). Nous prévoyons aussi de prendre contact auprès de l'IRTS (Institut régional du travail social) de Paris, afin d'étudier les possibilités de partenariat. Ces contacts seront pris dès juin 2013, et pourraient aboutir pour ou durant le quinquennal 2014-2018.

- ***« Le non-respect du cahier des charges de la licence professionnelle (projet tuteuré, etc.) »***

REPONSE:
Nous avons pris acte de l'inadéquation de la maquette proposée avec les textes-cadres de la licence professionnelle. Nous avons en conséquence modifié la maquette afin d'intégrer à la formation un projet tuteuré. Nous avons également scindé l'UE « Écriture et culture de l'écrit » en 4 unités. Les contenus de l'unité d'informatique ont été précisés, avec la mise en place de 3 EC distincts. Le poids du mémoire et de la soutenance a été revu à la baisse, tandis qu'ont été adoptées les recommandations du texte-cadre de la Licence professionnelle concernant les modalités de validation de la Licence.

La maquette modifiée est présentée en annexe de cette réponse.

- ***« La faiblesse du pilotage »***

REPONSE:
Nous prenons acte des remarques concernant la faiblesse du pilotage de la Licence et apportons ci-après quelques précisions.

L'équipe pédagogique est composée de cinq universitaires, une professionnelle de l'UNAPL (union nationale des professions libérales), deux animateurs d'atelier d'écriture, une avocate, deux juristes (travaillant en Maison de Justice et de Droit), une psychosociologue et trois écrivains publics à temps plein dont deux sont titulaires de la licence ; l'une est salariée du secteur social et deux sont indépendantes mais consacrent une partie de leur activité au secteur social.
L'équipe pédagogique se réunit au moins deux fois par an : en fin d'année, pour faire le bilan de l'année et envisager les modifications à opérer à court et moyen terme ; et quelques semaines après la rentrée ; cette dernière réunion est suivie d'une soirée d'intégration à laquelle participent enseignants et étudiants.
Nous étudions la possibilité de mettre en place le Conseil de perfectionnement dès l'année 2013-2014 pour être en conformité avec le cahier des charges de la licence, mais nous tenons à souligner que les travaux de l'équipe pédagogique, présentés plus haut, jouent le rôle, de manière moins formelle (ce que nous nous attèlerons à formaliser), du conseil de perfectionnement.
Une évaluation des enseignements par les étudiants a lieu à la fin de chacun de ces derniers. En outre, ces étudiants « adultes » et peu nombreux élisent chaque année un délégué – l'élection est organisée à l'instigation de l'équipe pédagogique ; il existe toujours au sein du groupe étudiant un « esprit de promotion » et une grande liberté d'expression.

En outre, chaque fin d'année, un questionnaire est remis aux étudiants afin qu'ils évaluent les apports, points forts et points faibles de la formation. Il est toujours tenu compte de leurs remarques pour améliorer la formation et adapter au mieux les enseignements aux besoins des étudiants. C'est ce souci d'adaptation aux besoins des étudiants – notamment aux besoins qu'ils rencontrent durant leurs stages – qui nous a conduits à proposer une licence annualisée en lieu et place des deux semestres d'enseignement distincts : une telle structure permettra de proposer aux étudiants dès le début de l'année les cours les plus liés à la pratique de l'écriture pour autrui ainsi que toutes les bases indispensables, par exemple pour la conduite d'entretien (enseignement de psychosociologie) ou pour l'intervention sociale (droit…). Cette organisation permettra également de répondre à une demande des étudiants concernant l'évaluation des connaissances : l'enchaînement de partiels étant difficile à supporter pour un public qui a, en majorité, quitté l'Université depuis longtemps, l'annualisation permettra d'étaler davantage ces évaluations dans le temps.
L'équipe pédagogique est attentive à écouter les étudiants ainsi que les écrivains publics anciens étudiants et adapte les contenus des enseignements en conséquence si nécessaire. L'équipe pédagogique et l'association d'anciens diplômés, *Plume et Buvard*, mettent en commun leurs forces et leurs informations pour que le diplôme réponde toujours mieux aux besoins.
Concernant le suivi des étudiants après leur sortie de la licence, nous nous efforcerons de le mettre en place par nous-mêmes, en faisant des enquêtes auprès des diplômés un, deux et cinq ans après l'obtention de leur diplôme (cf. *supra*).
Le travail mené en collaboration avec l'association des anciens étudiants, *Plume et Buvard*, permet de recueillir et de transmettre aux étudiants des offres de stage et d'emploi. L'association nous permet également d'avoir plus ponctuellement des nouvelles d'anciens étudiants, en dehors d'un procédé d'évaluation statistique systématique.
Un partenariat plus développé avec cette association est envisagé, qui nous permettra de mettre en contact direct étudiants et anciens étudiants. Certains étudiants recueillent d'ailleurs, dans le cadre de leur stage, des témoignages de diplômés : cette synergie entre étudiants actuels et anciens est amenée à se développer pour favoriser l'insertion professionnelle des futurs diplômés.

- ***Intégration au sein de l'établissement.***

REPONSE:
À moyen terme la Licence professionnelle « Conseil en écriture professionnelle & privée, Ecrivain public » devrait mieux s'intégrer dans le département de Médiation culturelle, tandis que se renforcera le pôle « médiation » dans les deux licences, générale et professionnelle. L'évolution du métier montre en effet que l'écrivain public est souvent un médiateur social qui ne se contente pas d'écrire pour autrui, mais permet aussi à autrui un accès à l'écriture : nous observons ainsi que, depuis quelques années, des diplômés de plus en plus nombreux se forment ensuite à l'atelier d'écriture, pratique à laquelle ils ont été initiés pendant leur année d'études, pour en animer à leur tour, particulièrement auprès de scolaires ou de personnes âgées.

Recommandations

Nous avons bien noté la recommandation concernant la transformation de la licence professionnelle en DU. Comme nous l'avons expliqué plus haut, nous privilégions au contraire le principe de mettre en place les modifications permettant d'être en pleine conformité avec le cahier des charges de la licence professionnelle. Il nous semble en effet que le caractère national du diplôme de la licence professionnelle est indispensable à la pérennité de la formation. L'une des forces de ce diplôme est qu'il recrute bien au-delà de la région parisienne, et permet donc un maillage de diplômés, qui facilite du même mouvement leur insertion professionnelle. Si le diplôme devait devenir un simple DU, il perdrait son attractivité, car nous doutons que des gens prennent un congé de formation pour le suivre, ou acceptent les sacrifices qu'ils consentent aujourd'hui, en termes d'éloignement de leur foyer. L'intégration de la licence comme « parcours spécialisant » ne nous semble guère plus satisfaisante, dans la mesure où, en raison de sa spécificité, il est nécessaire qu'elle demeure isolée pour être visible.

À l'heure où le besoin de ce métier est non seulement croissant mais de plus en plus reconnu par la société, alors qu'une formation est nécessaire pour l'exercer de façon adéquate (il existe d'ailleurs des formations privées) et que les écrivains publics devraient être reconnus comme de vrais professionnels, transformer ce diplôme national en DU serait un retour en arrière sur la voie de la

reconnaissance du métier, de même qu'un signal très négatif concernant le positionnement de l'institution universitaire vis-à-vis des écrivains publics. Cela viendrait aussi en contradiction avec les demandes de VAE qui nous parviennent de plus en plus nombreuses : quatre personnes préparent actuellement leur diplôme de cette manière pour une soutenance en 2013 ou début 2014. Elles sont accompagnées dans cette démarche par un écrivain public diplômé et enseignant. Ces demandes de VAE montrent aussi que, même pour un écrivain public en exercice, le diplôme est perçu comme un plus. Et sa préparation est l'occasion d'une profitable confrontation de la pratique à des savoirs théoriques. Nous venons d'être contactés pour la première fois par une personne souhaitant préparer la licence dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, et de la taxe d'apprentissage a été versée pour la licence cette année : ce sont là des signes tangibles de l'intérêt porté à la licence.